

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE
ET AUX REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET
DES FINANCES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 93-267/TER du 9 JUIN 1993
portant nomination dans la Magis-
trature Congolaise de Monsieur
LOUBON MANDEKYA, Auditeur de Jus-
tice.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS :

Vu la Constitution du ~~15 mars 1992~~ ;

D.G.F.P.

Vu la loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut
Général de la Fonction Publique ;
Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature
Vu la loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation de la Jus-
tice en République Populaire du Congo ;
Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi
42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
Vu le décret 62/430/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunéra-
tions des Fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les
dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant
application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 du statut de la Magistra-
ture ;
Vu le décret 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers
des avancements, des reclassements des révisions des situations admi-
nistratives et des titularisations ;

D.G.C.F.

Vu le décret 92/975 du 5 décembre 1992 portant nomination du Premier
Ministre Chef du Gouvernement ;
Vu le décret 92/970 du 25 décembre 92 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

Vu le décret 92/979 du 25 décembre 92 portant organisation des inté-
rim des Membres du Gouvernement

Vu le décret 91/823 du 11 Octobre 1991 portant attributions et
organisation du Ministère de la Justice, chargé des Réformes Adminis-
tratives ;

~~Vu le décret 91/509 du 27 Mai 1991 portant versement provisoire
des Magistrats ;~~
Vu le décret 83/180 du 16 Mars 1983 portant nomination de l'inté-
ressé en qualité d'Auditeur de Justice ;
Vu l'Attestation n° 0134/WJ.SGJ.DAAF.SP du 5 Mai 1986 portant nomi-
nation dans la Magistrature Congolaise de Monsieur LOUBON MANDEKYA ;
Vu le dossier de l'intéressé.

U E C R E T E :

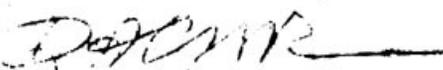
ARTICLE 1ER. Monsieur LOUBON MANDEKYA, Auditeur de Justice, de Nationalité Congolaise, né le 13 Décembre 1960 à EWO, Licencié en Droit, Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) de Brazzaville, est nommé dans la Magistrature Congolaise en qualité de Magistrat de 2ème Grade, 2° groupe, 1° échelon de la Hiérarchie du Corps Judiciaire, indice 830.

ARTICLE 2. Le présent Décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 16 Juin 1986, date de prise de service de l'intéressé à l'issue de son stage et de la Solde pour compter du 1er Juillet 1990 conformément aux dispositions antérieures du 1° Avril 1991 en application des dispositions du Décret 91/509 du 27 Mai susvisé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 9 JUIN 1993

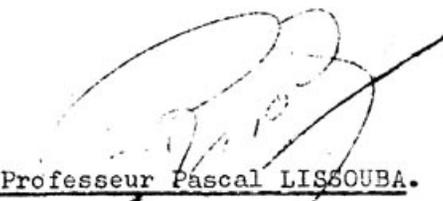
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement


Claude Antoine DACOSTA.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Jean François TCHIBINDA-KOUANGOU.


Professeur Pascal LISSOUBA.

Le Ministre des Finances et du Budget

Clément MOUAMBA.

AMPLIATIONS

P.R	1	D.G.B	2
P.M	1	D.G.C.F	2
MJRA.CAB	3	SGG/BC	2
SGJAP.DAF	3	JORC	1
C.S	2	DOSSIER	3
C.A B/V	2	INTERESSE ...	1
C.A F/N	2		
C.A OWANDO ...	2		